

TITULAIRES D'ÉGLISES PAROISSIALES

Le dimanche, 25 juin

La solennité extérieure des titulaires dont l'office tombe du 11 juin au 16 juillet, n'aura lieu que le 16 juillet (avec renvoi de celle du Sacré-Coeur au 23 juin).

Diocèse de Montréal. — Du 22 juin, saint Sacrement (Dominion Bridge).

Diocèse de Valleyfield. — Du 22 juin, saint Sacrement (Howick).
J. S.

DECRET

Au sujet de certaines danses usitées dans les Etats-Unis de l'Amérique septentrionale et dans la région canadienne.



U cours du siècle dernier, l'usage s'était répandu, aux Etats-Unis de l'Amérique septentrionale, de convoquer les familles catholiques à des partis de danses, qui avaient coutume de se prolonger tard dans la nuit, avec des banquets et des divertissements divers. On en donnait pour raison et pour motif qu'en agissant ainsi on facilitait aux catholiques l'occasion de se mieux connaître entre eux et d'être par conséquent plus unis par les liens de l'amitié et de la charité, et que, en même temps on s'assurait le moyen de procurer aux bonnes oeuvres des subsides nécessaires. Mais il arrivait que ceux qui avaient l'habitude de voir à l'organisation de ces sortes de réunions et de les présider étaient, la plupart du temps, les chefs eux-mêmes des oeuvres pies, ou encore, assez souvent, les recteurs des églises ou les curés.

Les ordinaires des lieux, bien que ne doutant pas de la bonne foi de ceux qui organisaient ces partis de danses, émus toutefois à la pensée des dommages et des dangers qu'ils prévoyaient devoir découler de cette pratique inusitée, jugèrent de leur devoir de la proscrire; et c'est pourquoi, au 29^e canon du troisième concile plénier de Baltimore, ils portèrent ce statut: " Nous ordonnons aussi que les prêtres s'occupent

de faire complètement
niser des banquets
soins des oeuvres.

Mais, comme il ar
ordonnances, donné
le principe, tombèr
ces partis de danses
à s'étendre jusque c

Ayant pris conn
Pères de la Sacrée
entendu plusieurs c

été examinée avec
absolument aux déc

Avec l'approbation
de défendre à tous
qu'ils soient, et à to

favoriser les susdites
dans le but d'aider
n'importe quelle aut

tous les cleres d'assi
hommes laïques en o

Le Souverain-Pon
publie et qu'il soit
tant toutes choses ec

Donné à Rome,
Consistoriale, le 31 n

Lieu du sceau

(Tra